

Face au COVID-19, la Région Sud mobilise 70 M€ pour ses entreprises



La Région Sud est à la manœuvre pour appuyer l'Etat dans la crise sanitaire que traverse notre pays, et prendre les décisions urgentes pour protéger nos concitoyens et notre économie !

1

18 M€ DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Volet 1 : 1 500€ pour les entreprises éligibles aux critères du site impots.gouv.fr.

Volet 2 : une aide complémentaire pour les entreprises les plus impactées.

Déposez votre demande d'aide à partir du 15 avril sur le site de la Région Sud.

2

10 M€ DE PRÊT AUX TPE/PME

Pour les entreprises de - de 10 salariés, prêt compris entre 3 000€ et 10 000€, sans garantie personnelle, à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois.

3

18 M€ INJECTÉS DANS L'ÉCONOMIE GRÂCE À LA MISE EN PLACE D'UN PRÊT REBOND AVEC LA BPI POUR LES TPE/PME

Prêt à taux zéro, de 10 000 € à 300 000 €, pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, tout secteur d'activité (sauf secteur agricole).

4

10M€ DE GARANTIE BANCAIRE AVEC RÉGION SUD GARANTIE

Destiné à toutes les TPE et PME de 0 à 250 salariés, dans tous secteurs d'activité, permettant de garantir des prêts bancaires de 1000€ à 1,8 million d'euros à hauteur de 80% (maximum légal).

5

5M€ AVEC RÉGION SUD DÉFENSIF

Une subvention ou une avance remboursable pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles mais souhaitant investir massivement pour ancrer leur activité et rebondir.

6

2M€ RÉSERVÉS À L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

«Mon projet d'entreprise» sera réorienté pour les mois à venir afin d'accompagner les entreprises en situation d'urgence vers la mise en place d'un plan de sauvetage.

7

5M€ SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉS AUX AGRICULTEURS

Une subvention directe aux exploitations justifiant d'une perte d'au moins 50% de leur chiffre d'affaires.

+

**NON APPLICATION DES PÉNALITÉS DE RETARD DANS LES MARCHÉS PUBLICS
& REPORT DES ÉCHÉANCES DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS ET AVANCES DE LA RÉGION**